

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 16 JUIN 2022**

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION  
OU D'ACHAT D' ACTIONS**  
établi conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce

Chers Actionnaires,

Dans le cadre de notre Assemblée générale, et conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous informons, par le présent rapport, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 ainsi que L. 22-10-56 et L. 22-10-57 du Code de commerce relatifs aux options de souscription ou d'achat d'actions.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2022, la société n'a attribué aucune option de souscription ou d'achat d'action.

Aux termes de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous détaillons également dans ce rapport spécial des informations sur les attributions et les exercices d'options par les mandataires sociaux et les personnes ayant bénéficié des plus importantes attributions.

**1. Options de souscription d'actions consenties par la société à chacun de ses mandataires sociaux**

Nous vous informons qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à des mandataires sociaux de la société au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2022.

**2. Options de souscription d'actions consenties par des filiales de la société à des mandataires sociaux**

Nous vous informons qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à des mandataires sociaux de la société par l'une de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2022.

**3. Actions souscrites ou achetées par des mandataires sociaux par exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la société ou ses filiales**

Aucune option n'a été exercée par Geoffrey Godet au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2022.

**4. Options de souscription d'actions consenties par la société et ses filiales aux salariés**

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2022, la société n'a attribué aucune option de souscription ou d'achat d'actions aux salariés de la société et de ses filiales non-mandataires sociaux.

**5. Informations concernant les dix premiers salariés**

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2022, aucun salarié n'a exercé d'options.

Le Conseil d'administration